



ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTE (APAFED)

L'APAFED est une association féministe qui lutte contre les violences au sein du couple depuis bientôt 40 ans. Ainsi, l'APAFED est adhérente de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) qui gère le 3919 et à la Fédération des Acteurs de la solidarité (FAS). Elle reçoit des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant. L'association est composée de plusieurs services :

- **Une ligne d'écoute** : Un service d'écoute professionnel, gratuit et sans condition, respectant l'anonymat ; accessible 24h/24, tous les jours de l'année. Accessible pour les victimes et/ou leur entourage recherchant soutien et conseil ; et les professionnels les ayant besoin d'un éclairage ou d'une orientation.
 - **Un centre d'accueil et d'écoute (CAE)** : le centre Gisèle HALIMI accueille les femmes, avec ou sans enfant, victimes de violences conjugales. Elles y bénéficient de soutien, d'informations et d'orientation. Une permanence d'information juridique est organisée en partenariat avec le barreau de Bordeaux le dernier jeudi de chaque mois, rdv sur inscription.
 - **Un centre d'hébergement** : Les hébergements de l'APAFED sont divers (Chacun d'eux dispose d'une adresse confidentielle afin d'assurer la sécurité de chacune des personnes hébergées. Ainsi, les femmes doivent s'engager à ne pas révéler l'adresse de l'hébergement et elles ne peuvent y recevoir leur entourage.)
 - des places en structure collective : le service de mise en sécurité (34 places femmes et enfants) sera préconisé pour les femmes en situation de danger ayant un besoin d'être protégées. L'hébergement sur le CHRS nécessite en amont une évaluation du/de la travailleur.se social.e référent.e et une orientation via la fiche SIAO.
 - des places en diffus, collectif ou individuel, (78 places, CHRS insertion, DUP, ALT, sous location) : les autres types d'hébergement seront préconisés pour les femmes victimes lorsque la notion du danger est écartée. Ils nécessitent une évaluation et une orientation via les travailleurs sociaux référents (SIAO).
- Les durées de prises en charge peuvent varier selon les dispositifs. Il est à noter que le rythme des femmes est toujours pris en compte dans leur accompagnement.
- **Un pôle enfance** : Les violences ont des conséquences graves sur les femmes mais également sur leurs enfants, qu'ils soient directement victimes de violences ou non. Pour les accompagner, l'APAFED s'est doté de professionnelles de l'enfance qui interviennent sur tous les sites de l'association afin de soutenir les mères et leurs enfants.

Pour faire fonctionner ces différents services, les équipes sont composées d'éducatrices spécialisées, de monitrices éducatrices, d'assistantes sociales, d'une psychologue pour les femmes, d'une psychologue pour les enfants, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une psychomotricienne, une maîtresse de maison, des veilleuses de nuit.

Les missions

- Accueil et accompagnement en lien avec les violences conjugales (psychologique, juridique, social, physique, économique, administrative, sexuelle, numérique)
- Ecoute
- Mise en sécurité/mise à l'abri
- Orientation

Les permanences

Téléphonique : 7j/7j et 24h/24h au 05 56 40 93 66

Présentielle : au CAE **Gisèle HALIMI** sur RDV du mardi au jeudi 9h30-17h et un vendredi sur deux de 12h à 17h

Les coordonnées

Ecoute anonyme et gratuite - 24h/24 - 7 jours/7

Téléphone : 05 56 40 93 66

Courriel : cae@apafed.fr